



Procès-Verbal

Conseil Municipal Séance du 24 Septembre 2021

Convocation du 17 Septembre 2021

Absents Excusés :

Marie-Pierre BOURGET, Sergine BRETEAUDEAU, Franck CHARRIER, adjoints,
Guillaume BRIN, Julien GIRARD, Valérie LIZAMBART, conseillers municipaux,
Madame Marie-Pierre BOURGET donne pouvoir à Madame Josette GUITTON
Madame Sergine BRETEAUDEAU donne pouvoir à Madame Marie-Céline CLARCK
Monsieur Guillaume BRIN donne pouvoir à Monsieur Clément SAMSON
Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Laurent GAUDRY
Monsieur Julien GIRARD donne pouvoir à Madame Dany SICARD
Madame Valérie LIZAMBART donne pouvoir à Madame Nathalie ALLONCIUS
Secrétaire de séance : Laurent GAUDRY

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Aménagement de la bibliothèque

Madame Nelly LOIZEAU quitte la séance.

Une nouvelle étude de faisabilité est parvenue en commune, prenant en compte les travaux, les études.

Un dispositif départemental de soutien aux investissements des communes a été mis en place.

Ainsi, une thématique « Proximité », au travers de l'accessibilité des services, permet de subventionner des projets tel que l'aménagement du patrimoine communal et notamment les bibliothèques.

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement (études, travaux, acquisition de matériel et d'équipements).

La subvention pourrait atteindre 20 % maximum, cumulable avec d'autres financements, dans la limite de 80 % de subventions publiques.

Le dossier de demande de subvention devra être déposé au plus tard le 30 septembre 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes.

2 – Lotissement « des Tisserands »

Mme Nelly Loizeau reprend sa place.

. Attribution de marché

Dans le cadre des travaux de VRD 1^{ère} phase, une consultation a été lancée

Quatre entreprises ont été consultées.

La commission « Lotissements » a étudié les offres reçues.

Entreprise	Offre de base	Variante (abattage arbres)	Total HT
GRAVELEAU TP	47.153,85 € HT	1.500,00 € HT	48.653,85 € HT
EUROVIA	37.334,32 € HT	1.082,00 € HT	38.492,62 € HT
CHARIER	52.279,25 € HT	3.900,00 € HT	56.179,25 € HT
BOUCHET Vezins	34.495,30 € HT	294,00 € HT	34.789,30 € HT

La commission propose de retenir la proposition de la société BOUCHET Vezins pour un total de 34.789,30 € HT.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission et donc de retenir l'offre de la société BOUCHET Vezins.

Les travaux pourraient débuter semaines 47-48.

. Dénomination de voie

La commission « Lotissements » propose de dénommer la voie allant de la rue des Frênes au lotissement « des Tisserands » : « Allée des Tisserands ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

3 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des rouleaux 3 »

Vente d'une parcelle

Le conseil municipal autorise la vente de la parcelle suivante :

- Lot n° 36, d'une superficie de 486 m², à Mr Matthieu-Emmanuel PALUSSIÈRE

4 – SIEMML – Versement d'un fonds de concours dépannages

Plusieurs dépannages ont été réalisés sur le réseau d'éclairage public, à la demande de la commune, pendant la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 1.131,65 euros TTC.

Compte-tenu de la participation du SIEMML, la participation communale est de 848,74 € TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours au SIEMML pour un montant de 848,74 euros TTC.

5 – Avenant à la convention MFR/Région/Commune pour l'utilisation de la salle des sports

Une convention lie la Maison Familiale Rurale, la Région et la Commune pour l'utilisation de la salle des sports.

La convention permet à la MFR d'utiliser les équipements sportifs selon une grille tarifaire arrêtée par le Conseil Régional et approuvée par la commune et la Maison Familiale Rurale.

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Le temps d'occupation est fixé à 14h30/semaine pour 34 semaines par an.

L'avenant porte sur le prix horaire fixé à 11,65 € (11,25 € en 2020).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention.

6 – Interventions musicales en milieu scolaire – Année 2021/2022

Comme chaque année, l'Agglomération du Choletais propose aux communes des interventions en milieu scolaire pour l'année 2021/2022.

Les interventions en milieu scolaire correspondent à des unités de projet de sensibilisation à la Musique. Chaque unité de projet compte 16 séances et chaque séance équivaut à une heure hebdomadaire.

Ainsi le Conservatoire de Cholet interviendrait pour 2 unités de projet soit 32 séances.

Le coût horaire est de 55 euros, soit un total de 1.760 euros pour les 32 séances.

Des frais de déplacement seront également à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention entre la commune et l'AdC.

7 – AdC – Modifications statutaires

L'Agglomération du Choletais propose une évolution statutaire permettant :

Le transfert de la compétence facultative en matière de défense extérieure contre l'incendie

La modification de la compétence facultative en matière d'actions culturelles, visant à rendre plus pérenne, à promouvoir et à élargir le champ d'action de la politique de diffusion culturelle,

La substitution de la dénomination « compétences optionnelles » par l'expression « compétences exercées à titre supplémentaire »

Le service de Défense extérieure contre l'incendie comprend :

- . les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés,
- . l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau,
- . la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement,
- . toute mesure nécessaire à leur gestion,
- . les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie.

En matière d'actions culturelles :

Modification des statuts de la façon suivante :

« Soutien aux manifestations culturelles supra-communautaires qui offrent une présence régulière sur le territoire de l'Agglomération du Choletais, », en lieu et place de l' « organisation des festivals suivants : la Folle Journée, Le Temps de Jouer, les Arlequins, EstiJazz, Les Enfantillages, les Z'Eclectiques, Colombine »

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modifications statutaires de l'Agglomération du Choletais.

8 – Reprise de tombes au cimetière

Plusieurs concessions arrivent à échéance, certaines personnes désirent également abandonner leurs concessions. D'autres tombes sont en terrain commun et n'ont jamais été concédées.

Après enquête, plusieurs tombes peuvent être reprises.

Pour information, un arrêté municipal de reprise des tombes sera pris prochainement.

9 - Questions et informations diverses

a/ DIA 37 bis rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une propriété située 37 bis rue Nationale, cadastrée AA 350 d'une superficie de 1.133 m²

b/ DIA 6 rue Vivaldi

Il s'agit de la vente d'une propriété située 6 rue Vivaldi, cadastrée AD 274 d'une superficie de 616 m²

c/ DIA 9 rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une propriété située 9 rue des Forges, cadastrée AA 202 d'une superficie de 401 m²

d/ DIA 3 impasse de la Gironde

Il s'agit de la vente d'une propriété située 3 impasse de la Gironde, cadastrée AI 520 et AI 531 d'une superficie totale de 1.481 m²

e/ DIA 33 rue de la Dordogne

Il s'agit de la vente d'une propriété située 33 rue de la Dordogne, cadastrée AI 522 et AI 533 d'une superficie de 1.021 m²

f/ DIA 55 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une propriété située 55 rue Nationale, cadastrée AA 361 d'une superficie de 418 m²

g/ DIA 25 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une propriété située 25 rue de Bel-Air, cadastrée AA 400 et AA 561 d'une superficie totale de 8.433 m²

Pour toutes ces DIA, Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

h/ Présentation de l'adressage

La nouvelle numérotation a été mise en place. Le système a été présenté lors de la réunion. La carte des nouvelles voies paraîtra sur l'application Intramuros.